

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2023-26

L'an deux mil vingt-trois

Le huit juin

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes LAURENT, PIERRÉ, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusées : Mmes BLANC, FREBAULT, PLISSONNIER

Secrétaire de séance : M. CURT

Date de Convocation : 1^{er} juin 2023

OBJET : REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT PERISCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACTE DE TERRITOIRE DU DEPARTEMENT DE L'AIN

Madame Christèle MAYOUSSIER informe l'Assemblée que la commission « Bâtiments, Equipements » a validé le projet de réfection de la toiture du bâtiment périscolaire. Ces travaux permettront en outre de mener à bien un projet d'installation de panneaux photovoltaïques qui nécessite une toiture en bon état.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 32 394 € HT.

Ce projet est susceptible d'être éligible à la subvention du Département de l'Ain au titre du Pacte de Territoire et notamment dans le cadre du dispositif de soutien aux équipements de proximité, à hauteur de 30 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Département de l'Ain, au titre du dispositif « équipements de proximité » du Pacte de Territoire ;

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	32 394,00	Département - Equipements de proximité du Pacte de Territoire	30,00%	9 718,20
		Autofinancement de la Commune	70,00%	22 675,80
TOTAL	32 394,00		100,00%	32 394,00

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

